

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2653

3 décembre 2010

SOMMAIRE

ABM Energy S.A.	127329	G4S Technologies S.à.r.l.	127333
Amusement Activities International S. à r.l.	127332	Gicasoc S.A.	127331
BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.	127333	Global Liability Reinsurance Company ..	127332
Broadstreet Mexico S.à r.l.	127298	GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l.	127331
Centrum Saint Petersburg S.à r.l.	127327	GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l.	127331
CEP II Top Luxco	127326	Grupo Wal-Mart S.à r.l.	127310
CETP UC4 S.à r.l.	127328	ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SICAR	127333
CS Promotions S.A.	127340	IMMODOLUX Société Anonyme Holding	127333
Domus Residential S.à r.l.	127322	Immofinanz S.A.	127334
Eastern European Real Estate Opportunities Soparfi S.A.	127325	Immofinanz S.A.	127334
Eaton S.A.	127325	International Import Export S.A.	127335
Elth S.A.	127326	JPFRANCISCO S.à r.l.	127342
Enterhold S.A.	127298	Kirpal S.A.	127337
Equimat-Lubrilux S.à r.l.	127326	Landmark Properties S.A.	127337
Equimat-Lubrilux S.à r.l.	127327	Little Brother S.A.	127337
Eschborn I Hotel S.à r.l.	127325	Maran Networks S.A.	127344
EU Invest S.A.	127327	Market Development International	127342
Euro 2000 S.A.	127328	MILI S.à r.l.	127344
Euro 2000 S.A.	127328	MIRI S.à r.l.	127344
Euro-Connect S.A.	127328	Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR	127342
Fastgate S. à r. l.	127329	Optimized Portfolio Management S.à r.l.	127331
Financière Bozo S.A.	127334	Panghi S.A.	127326
Finathem Europe	127329	PAS Luxembourg, S.à.r.l.	127336
Foncière Zeland S.A.	127330	Transport Becker S.à r.l.	127336
Frankfurt I Hotel S.à r.l.	127329	Transport Becker S.à r.l.	127336
Fuel.Com S.A.	127330	Transport Becker S.à r.l.	127335
Fuel.Com S.A.	127330	Transport Becker S.à r.l.	127335
Fuel.Com S.A.	127335	Variopartner SICAV	127330
Future Brands Sarl	127330		
G4S General Services S.A.	127332		
G4S Security Services S.A.	127332		

Enterhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.976.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2010.

Pour ENTERHOLD S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2010144881/12.

(100165864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Broadstreet Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.471.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October,
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

1. Broadstreet S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.060,

here represented by Ms Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, signed in Bentonville, Arkansas on 25 October 2010.

2. Broadstreet International Partners S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.415,

here represented by Ms Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, signed in Bentonville, Arkansas on 25 October 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Broadstreet Mexico S.A R.L. (the "Company"), a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Mexico, having its registered office at Nextengo 78, Santa Cruz, Acayucan, Delegación Azcapotzalco, 02770, México, D.F., registration with Public Registry of Commerce of Mexico pending.

Such appearing parties, representing the whole share capital of the Company, requested the notary to act on the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders (the "EGM") acknowledges (i) the written resolutions of the Owners' Meeting dated 27 October 2010 deciding to transfer the central administration (administration centrale) of the Company from Nextengo 78 Santa Cruz Acayucan Delegación Azcapotzalco, 02770, Mexico, D.F. to 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in Mexico to transfer the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg have been taken.

Second resolution

The EGM decides that the Company will exist in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée.

Third resolution

The EGM approves the balance sheet of the Company dated 28 October 2010 as opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

It results from a managers' certificate dated 28 October 2010 that the net assets of the Company correspond at least to the share capital of two hundred and fifty thousand Pesos 00/100 Mx. Cy. (MXN 250,000).

The managers' certificate and the balance sheet will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The EGM acknowledges the Company's name "Broadstreet Mexico S.A R.L."

Fifth resolution

The EGM acknowledges and approves the purpose of the Company as follows:

1.- To hold participations, in any form whatsoever, in Mexican, Luxembourg and other foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.- To raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law.

3.- To guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

4.- To carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

5.- To acquire by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, to grant license on such intellectual and industrial property rights, and to hold and manage intellectual and industrial property rights.

6.- To acquire and sell personal and real estate properties either in Mexico, the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to personal and real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Mexican, Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

7.- To carry out all acts and to execute all kind of labor, civil or commercial contracts permitted by law and which are related with the purposes mentioned above."

Sixth resolution

The EGM acknowledges that (i) the corporate capital of the Company is set at two hundred and fifty thousand Pesos 00/100 Mx. Cy. (MXN 250,000), (ii) the amount of participation units representing the corporate capital of the Company is two hundred and fifty thousand (250,000) and (iii) the par value of the participation units of the Company is one Peso 00/100 Mx. Cy. (MXN 1) per participation unit. All the participation units are fully subscribed and entirely paid-up.

The participation units are held by the shareholders as follows:

- Two hundred forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (249,999) participation units are held by Broadstreet International Partners S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.415; and

- One (1) participation unit is held by Broadstreet S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.060.

Seventh resolution

The EGM acknowledges and approves the duration of the Company is for an unlimited period of time.

Eighth resolution

The EGM acknowledges and approves that the financial year of the Company shall be as follows:

"For purposes of financial reports, the first financial year shall commence on the date of incorporation and end on January 31, 2011, and the company's financial year shall commence on February 1st and end on 31 January."

Ninth resolution

The EGM acknowledges and approves that:

1. The following persons are appointed as category "A" members of the Board of Managers of the Company for an indefinite period:

- Gordon Young Allison, attorney, born on 19 December 1959 in Pine Bluff, Arkansas, U.S.A., with personal address at 2162 E. Revere Place, Fayetteville, Arkansas, U.S.A.;

- Wyman Atwell, Vice President Controller, born on 6 June 1963 in Bartlesville, Oklahoma, U.S.A., with professional address at 3 Bruce Leitzke Court, Rogers, Arkansas, U.S.A.; and

- James Derouin, Vice President International Tax, born on 20 August 1963 in Michigan, U.S.A. with professional address at 805 Moberly Lane, Bentonville, Arkansas, U.S.A.

2. The following person is appointed as a category “B” member of the Board of Managers of the Company for an indefinite period:

- Michael Robert Kidd, chartered accountant, born on 18 April 1960 in Basingstoke, England, with personal address at 28, rue Puert, L-5433, Niederdonven, Grand Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution

The EGM decides to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the central administration of the Company, both in Mexico and Luxembourg.

Eleventh resolution

The EGM acknowledges that, as a result of the relocation in the Grand Duchy of Luxembourg of the central administration of the Company, the Company shall have Luxembourg nationality and shall operate in the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée with the following articles of association:

“CORPORATE BYLAWS OF Broadstreet Mexico S.A R.L.

Name, Term, Domicile and Purpose

1. The name of the company is “Broadstreet Mexico S.A R.L.”, having to be followed by the words “LIMITED LIABILITY COMPANY” or the initials “S. DE R.L.”

2. The term of the company is unlimited.

3. The corporate domicile of the company is Mexico City, Federal District, United Mexican States, being able to establish branches or agencies elsewhere in the Mexican Republic, Grand Duchy of Luxembourg or in other countries, by a resolution of the board of managers.

The central administration of the company shall be located in the Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The company has as a purpose:

1.- To hold participations, in any form whatsoever, in Mexican, Luxembourg and other foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.- To raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law.

3.- To guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

4.- To carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

5.- To acquire by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, to grant license on such intellectual and industrial property rights, and to hold and manage intellectual and industrial property rights.

6.- To acquire and sell personal and real estate properties either in Mexico, the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to personal and real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Mexican, Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

7. To carry out all acts and to execute all kind of labor, civil or commercial contracts permitted by law and which are related with the purposes mentioned above.

Nationality

5. Current or future foreign owners of the company, formally agree with the Secretariat of Foreign Affairs to consider themselves as Mexicans regarding the participation units of the company that they may acquire or hold, as well as regarding the goods, rights, concessions, equities or interests that the company may hold, or else regarding the rights and obligations resulting from the contracts that the company itself may be party to with Mexican authorities, and not to invoke for the same reason the protection of their governments, under the penalty otherwise, of losing in favor of the Mexican Nation the participation units they may have acquired.

Corporate capital and Participation units

6. The minimum capital is the amount of \$250,000.00 Mx. Cy. (two hundred and fifty thousand Pesos 00/100 Mx. Cy.), represented by 250,000 fully subscribed and paid participation units, each with a par value of \$1.00 Mx. Cy. (one Peso 00/100 Mx. Cy.). Each participation unit shall grant one vote to the corresponding owner.

The capital of the company may be increased by subsequent contributions of the owners or by admission of new owners and will be subject to reduction by total or partial withdrawal of the contributions, in accordance with the following:

I.- The increases and the reductions of capital, must be agreed by the General Owners' Meeting by affirmative vote of (i) the majority of owners (ii) representing at least 75% of the corporate capital.

II.- The increases of capital will never be lower than the amount of one peso or its multiples.

III.- The reductions of capital will never be lower than the amount of one peso or its multiples.

The corporate capital will be represented by "free subscription" participation units.

Participation units may be amortized with distributable profits, issuing dividend certificates, in case that the General Owners' Meeting so determines. In case of liquidation of the company, the dividend certificates shall be entitled to receive a portion of the corporate estate exceeding the corporate capital, but only after the participation units are fully reimbursed.

7. The company will keep a stock ledger, noting down the name, domicile and, as the case may be, federal taxpayers' registry of each of the owners, indicating their contribution, the number of participation units owned by each owner, as well as the transfers that they may make of their participation units.

Each owner shall notify the company by registered letter its address and any change thereof. The company may rely on said address of an owner received by it.

8. For the assignment of participation units or for the admission of new owners, the consent of the owners representing 75% of the corporate capital is required.

The company may not have more than forty owners.

9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the owners will not cause the dissolution of the company.

Administration of the company

10. The company shall be managed by a Board of Managers, which shall be composed by the number of members determined by the Owners' Meeting, and whose members shall be appointed by majority vote of the Owners' Meeting.

The Board of Managers shall be composed of Members category "A" and Members category "B".

The members of the Board of Managers may or not be Owners. They shall hold their positions until the persons appointed to replace them take office. They may be reelected, and shall receive the remunerations, if any, determined by the Owners' Meeting.

11. The Board of Managers shall elect and appoint from among its members the Chairman. The Chairman shall not have a tie-breaking vote. Additionally, the Owners' Meeting or the Board of Managers shall appoint a Secretary and an Alternate Secretary of the Board of Managers, who may or not be a member of the Board.

12. The Board of Managers as a body, shall be the legal representative of the company and, therefore, shall have the following authority and obligations:

A).- General power for lawsuits and collections, with all the general and special authority requiring special clause in accordance with the law, in terms of the first paragraph of article 2,554 (two thousand five hundred and fifty four) and article 2,587 (two thousand five hundred and eighty seven) of the Civil Code for the Federal District and the correlative articles of the Federal Civil Code, of the Civil Codes for the States of the Mexican Republic, and of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. In a declaratory and not limited manner, the following powers are granted: a) to file and abandon all kinds of proceedings, even the Mexican constitutional claim called amparo, b) to settle; c) to submit to arbitration; d) to articulate and answer depositions; e) to challenge; f) to receive payments; and g) to file charges and complaints in criminal matters and to abandon them when so permitted by the law.

B).- General power for acts of administration in terms of the second paragraph of article 2,554 (two thousand five hundred and fifty four) of the Civil Code for the Federal District and the correlative articles of the Federal Civil Code, of the Civil Codes for the States of the Mexican Republic, and of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

C).- General power for acts of ownership in terms of the third paragraph of article 2,554 (two thousand five hundred and fifty four) of the Civil Code for the Federal District and the correlative articles of the Federal Civil Code, of the Civil Codes for the States of the Mexican Republic, and of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

D).- General power for acts of administration in labor matters, to be individually exercised, for the purposes of articles 11th (eleventh), 692 (six hundred and ninety two), 786 (seven hundred and eighty six), 866 (eight hundred and sixty six) and following articles, as well as 870 (eight hundred and seventy) and other applicable articles of the Federal Labor Law of Mexico in force and the correlative articles of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in order to appear before the labor authorities in labor matters in which the company may be party or interested third party, both in the initial hearing and in any of its stages, and to articulate and answer depositions.

E).- Power to grant and subscribe negotiable instruments in terms of article 9th (ninth) of the General Law of Negotiable Instruments and Credit Transactions and the correlative articles of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The authority referred to in paragraphs A) to E) above, may be exercised before private individuals or entities or any kind of administrative or judicial authorities, even of a federal, municipal and local nature including foreign authorities, and before local or federal conciliation and conciliation and arbitration boards or labor authorities.

F).-In the exercise of its powers, the Board of Managers may grant or substitute general or special powers for specific purposes and for a limited period of time.

13. Calls for Board of Managers' Meetings shall be made in writing by any member of the Board of Managers, and shall be delivered to the other members of the Board of Managers at least 2 (two) days in advance to the date established to hold the corresponding Meeting. Calls shall specify all matters to be submitted to the Board of Managers. The members of the Board of Managers not residing in Mexico shall be entitled to also receive notices of the calls, whether by means of electronic transmission or recognized courier with the same anticipation above mentioned, provided that electronic confirmation of receipt shall be obtained and shall be deemed duly made when actually received by the party to whom it was addressed. The call shall not be necessary if all the members of the Board of Managers are present at the corresponding Meeting.

14. The Board of Managers shall meet at least once a year prior to the Annual Owners' Meeting and at any further time whenever duly called. The company shall bear the expenses incurred by the members of the Board of Managers when attending Meetings of the Board of Managers. The Meetings of the Board of Managers shall be held at the central administration of the company or at any other place deemed appropriate by the Board of Managers. Minutes of each Board of Managers' Meetings shall be recorded in a book specially used for such purposes, and shall be signed by the persons acting as Chairman and Secretary of the Meeting of the Board of Managers.

15. In order for the Meetings of the Board of Managers and its resolutions to be validly adopted, the attendance of the majority of its members shall be required, provided that such majority shall require to include attendance of at least one category "A" Member and one category "B" Member of the Board of Managers.

The Board of Managers shall adopt its resolutions by affirmative vote of majority of its members including affirmative vote of at least one category "A" Member and one category "B" Member.

The resolutions adopted in lieu of a Board of Managers' Meeting, by unanimous decision of its members, shall have the same validity as if adopted at a Board of Managers' Meeting, as long as they are confirmed in writing. Said resolutions shall be signed by all the members of the Board of Managers, transcribed in the corresponding book and certified by the Secretary (or his alternate).

Prior resolutions of the Board of Managers, the company shall be bound by the joint signature of two (2) members of the Board of Managers, comprising at least one category "A" Member and one category "B" Member, or by the signature of any duly authorized representative within the limits of his authority.

16. The General Owners' Meeting may appoint one or several officers, remaining in office until their appointments are revoked. Said officers will have the powers and obligations assigned to them by the meeting appointing them.

Owners' meetings

17. The General Owners' Meeting shall meet at least once a year within the four months following termination of each year, being in charge of dealing with any of the following items:

- 1.- Discuss, approve, modify or disapprove the Balance corresponding to the ending year, and to take the measures deemed necessary.
- 2.- Proceed to the distribution of dividends.
- 3.- Appoint and dismiss the managers.
- 4.- Appoint, in its case, the surveillance organ.
- 5.- Demand, in its case, the supplementary contributions and the accessory benefits.
- 6.- Exercise against the organs of the company or against the owners, the corresponding legal actions to demand damages.
- 7.- Amend the corporate bylaws.
- 8.- Consent the assignment of participation units and the admission of new owners.
- 9.- Decide on the increases and reductions of corporate capital.
- 10.- Decide on the dissolution of the company.
- 11.- Any others that may correspond in accordance with applicable law and the corporate bylaws.

18. The meetings will be called by any member of the Board of Managers, by means of certified letter with acknowledgment of receipt, that must be addressed to the domicile of the owners appearing in the stock ledger, with a notice of no less than eight calendar days to the date established for the meeting, or else, by means of publication of the call in one of the most published newspapers of the domicile as well as central administration of the company, with the same notice, having said call to contain the agenda and be signed by the person who makes it. The requirement of call when all the owners meet will not be necessary.

19. Except as provided in Article Sixth above, for a meeting to be considered validly held in virtue of first call, at least fifty percent of the corporate capital must be represented thereat, making the decisions by the affirmative vote of the owners representing at least half of the corporate capital.

If said proportion may not be obtained in the first meeting, a second call will be made expressing such circumstance and the decisions will be validly made, regardless of the proportion of capital represented at the meeting, always by affirmative vote of the owners representing at least fifty percent of the corporate capital.

Notwithstanding the provisions of the two preceding paragraphs, the modification to the company bylaws will be decided by affirmative vote of (i) the majority of owners (ii) representing, at least, 75% of the corporate capital.

The owners, at the meetings, will have one vote per each participation unit.

20. Owners' Meetings will be presided over by the Chairman of the Board of Managers and in his/her absence, by another member of the Board of Managers, in the absence of all of them, by the person appointed by the owners by majority vote. The Secretary of the Board of Managers of the company shall act as Secretary of the Meeting and, in his/her absence, the Alternate Secretary.

In each Owners' Meeting, one or more inspectors must be appointed so that they make the computation of the corporate capital represented at same.

21. To be admitted at the meetings, the owners must be registered in the stock ledger. The owners may be represented by one or more attorneys-in-fact empowered by simple proxy letter. The members of the Board of Managers may not be agent for these purposes.

Respective minutes will be prepared for each Owners' Meeting, which must be signed by those having acted in the capacity as Chairman and Secretary.

The resolutions adopted in writing by all the owners will be valid, even when adopted out of meeting.

Financial information, Profits and Losses

22. For purposes of financial reports, the first financial year shall commence on the date of incorporation and end on January 31, 2011, and the company's financial year shall commence on February 1st and end on 31 January.

23. Each year, within the four months following the closing of the previous financial year, the administration body, will submit to the owners the financial information of the previous financial year, and the liquid profits shown, will be distributed as follows:

A.- Five percent of the net profits shall be separated to establish the reserve fund of law, until said fund gets to be equal to twenty percent of the corporate capital and equally, it will be re-established when it might be reduced for any reason;

B.- The percentage to be determined by the meeting as the case may be will be separated for the creation of one or more special provision or reserve funds; and

C.- The remainder will be applied as agreed by the General Owners' Meeting.

Profits will be distributed among the owners, in proportion to the value of their respective participation units and the losses will be reported in equal proportion.

24. The distribution of dividends shall be carried out, after the financial statements that reflect profits are approved by the General Owners' Meeting, together with the Board of Managers, and after the losses of previous financial years, have been restored and absorbed. Any provision in contrary shall have no legal effects.

Dissolution and Liquidation

25. The company will be dissolved by any of the following reasons:

- 1.- Expiration of its term under the corporate bylaws;
- 2.- Impossibility to carry out the main corporate purpose of the company or when such main corporate purpose has been accomplished;
- 3.- By resolution of the Owners adopted in accordance with the corporate bylaws and the law;
- 4.- When the number of Owners is less than 2, or when all the participation units become property of one person; and
- 5.- When the company has losses in an amount equivalent to two-thirds of its corporate capital.

26. The meeting declaring the dissolution of the company, will proceed to the appointment of one or several liquidators, who will carry out the liquidation with the powers and obligations imposed on them by the law.

Supplementary provisions

27. In all those matters not provided for in these bylaws, the provisions of the Commercial Companies Law of Mexico, and the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, shall be applicable in a supplementary manner."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Broadstreet S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.060,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bentonville, Arkansas, le 25 octobre 2010.

2. Broadstreet International Partners S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.415,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bentonville, Arkansas, le 25 octobre 2010.

Lesdites procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont tout les associés de Broadstreet Mexico S.A R.L. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Mexique, ayant son siège social à Nextengo 78, Santa Cruz, Acayucan, Delegación Azcapotzalco, 02770, México, D.F et non encore immatriculée auprès du Registre Public du Commerce de México.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social de la société, prient le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«AGE») prend connaissance (i) des résolutions écrites de l'assemblée générale des associés en date du 27 octobre 2010 décidant de transférer l'administration centrale de la Société du Nextengo 78, Santa Cruz, Acayucan, Delegación Azcapotzalco, 02770, Mexico, D.F. vers le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les procédures nécessaires ont été accomplies au Mexique pour procéder au transfert de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'AGE décide que la Société existera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'AGE décide d'approuver le bilan de la Société daté du 28 octobre 2010 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte d'un certificat de la gérance du 28 octobre 2010 que les actifs nets de la Société correspondent au moins au capital social de deux cent cinquante mille Pesos 00/100 Mx. Cy. (MXN 250.000).

Le certificat de la gérance et le bilan resteront annexés au présent acte.

Quatrième résolution

L'AGE prend connaissance que la dénomination sociale de la Société sera «Broadstreet Mexico S.A R.L.».

Cinquième résolution

L'AGE prend connaissance et approuve l'objet de la Société suivant:

«1.- Détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés mexicaines, luxembourgeoises et dans toute autre entité étrangère et toute autre forme d'investissement ou d'acquisition, que ce soit une acquisition par achat, par souscription ou sous toute autre forme, ainsi que la vente ou l'échange de titres ou autre et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

2.- Rassembler des fonds au travers d'emprunts de toute sorte ou de l'émission de tout titre participatif ou titre représentatif d'une créance, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tout droit de quelque nature, que ce soit, conformément aux dispositions de la loi.

3.- Accorder toute forme de garantie, de sûretés ou toute autre assistance à des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui appartiennent au même groupe d'entités que la société.

4.- L'exercice de toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utile pour l'accomplissement de son objet.

5.- L'acquisition par achat, inscription ou tout autre moyen ainsi que le transfert par vente, échange ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, l'octroi de licences relatives à de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et la détention et gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

6.- L'acquisition et la vente de propriétés mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute autre opération concernant une propriété mobilière ou immobilière, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

7.- L'exécution de tout acte et de tout contrat de travail, civil ou commercial autorisé par la loi et en lien avec les objets ci-dessus mentionnés.»

Sixième résolution

L'AGE prend connaissance que (i) le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Pesos 00/100 Mx. Cy. (MXN 250.000), (ii) le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société est de deux cent cinquante mille (250.000), et (iii) la valeur nominale des parts sociales de la Société est d'un Peso 00/100 Mx. Cy. (MXN 1) pour chaque. Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales sont détenues par les associés comme suit:

- Deux cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (249.999) parts sociales sont détenues par Broadstreet International Partners S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.415; et

- Une (1) part sociale est détenue par Broadstreet S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.060.

Septième résolution

L'AGE prend connaissance et approuve que la durée de la Société sera d'une durée indéterminée.

Huitième résolution

L'AGE prend connaissance et approuve que l'exercice financier de la Société sera le suivant:

«Pour les rapports financiers, le premier exercice comptable débutera le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 janvier 2011 et par la suite, l'exercice comptable débutera le 1^{er} février de chaque année pour se terminer le 31 janvier de l'année suivante.»

Neuvième résolution

L'AGE prend connaissance et approuve que:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres de catégorie «A» du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Gordon Young Allison, avocat, né le 19 décembre 1959 à Pine Bluff, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse personnelle au 2162 E. Revere Place, Fayetteville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique;

- Wyman Atwell, vice-président contrôleur, né le 6 Juin 1963 à Bartlesville, Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 3 Bruce Leitzke Court, Rogers, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique; et

- James Derouin, vice-président international fiscal, né le 20 août 1963 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 805 Moberly Lane, Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique.

2. La personne suivante est nommée membre de catégorie «B» du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Michael Robert Kidd, expert comptable, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Angleterre, ayant son adresse personnelle au 28, rue Puert, L-5433, Niederdonven, Grand-Duché de Luxembourg.

Dixième résolution

L'AGE décide de donner pouvoir au conseil de gérance, avec tous pouvoirs de substitution, de procéder à tous actes et formalités au Mexique ainsi qu'au Luxembourg, requis à la suite du transfert de l'administration centrale.

Onzième résolution

L'AGE prend connaissance que, en conséquence du transfert au Grand-Duché de Luxembourg de l'administration centrale de la Société, la Société aura la nationalité luxembourgeoise et opérera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

«STATUTS

Broadstreet Mexico S.A R.L.

Dénomination, Durée, Siège et Objet

1. Le nom de la société est "Broadstreet Mexico S.A R.L.", devant être suivi par l'intitulé "limited liability company" ou les initiales "S. DE R.L."

2. La société a une durée illimitée.

3. Le siège social de la société est établi à Mexico City, District Fédéral, Etats-Unis du Mexique, la société pourra créer des filiales ou agences partout dans la République Mexicaine, le Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays, et ce par décision du conseil de gérance.

L'administration centrale de la société sera située à Luxembourg Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

4. La société a l'objet suivant:

1.- Détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés mexicaines, luxembourgeoises et dans toute autre entité étrangère et toute autre forme d'investissement ou d'acquisition, que ce soit une acquisition par achat, par souscription ou sous toute autre forme, ainsi que la vente ou l'échange de titres ou autre et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

2.- Rassembler des fonds au travers d'emprunts de toute sorte ou de l'émission de tout titre participatif ou titre représentatif d'une créance, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tout droit de quelque nature, que ce soit, conformément aux dispositions de la loi.

3.- Accorder toute forme de garantie, de suretés ou toute autre assistance à des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui appartiennent au même groupe d'entités que la société.

4.- L'exercice de toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utile pour l'accomplissement de son objet.

5.- L'acquisition par achat, inscription ou tout autre moyen ainsi que le transfert par vente, échange ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, l'octroi de licences relatives à de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et la détention et gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

6.- L'acquisition et la vente de propriétés mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute autre opération concernant une propriété mobilière ou immobilière, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

7.- L'exécution de tout acte et de tout contrat de travail, civil ou commercial autorisé par la loi et en lien avec les objets ci-dessus mentionnés.

Nationalité

5. Les associés étrangers de la société, qu'il soient actuels ou futurs, acceptent formellement d'être considérés, en accord avec le Secrétariat des Affaires Etrangères, comme étant Mexicains en ce qui concerne les parts sociales dans la société qu'ils pourraient acquérir ou détenir, concernant les biens, droits, concessions, capitaux ou intérêts pouvant être détenus par la société ainsi que concernant les droits et obligations résultant de contrats avec les autorités mexicaines auxquels la société elle-même serait partie et de ne pas invoquer, pour ces raisons, la protection de leur gouvernement et ce, sous peine de perdre, au profit de l'Etat mexicain, les parts sociales qu'ils auraient pu acquérir.

Capital social et Parts sociales

6. Le capital social minimal est de \$250.000,00 Mx. Cy. (deux cent cinquante mille Pesos 00/100 Mx. Cy.), représenté par 250.000 parts sociales entièrement souscrites et libérées, chacune avec une valeur nominale de \$1,00 Mx. Cy. (un Peso 00/100 Mx. Cy.). Chaque part sociale donne droit à une voix au titulaire.

Le capital de la société pourra être augmenté par des apports ultérieurs des associés ou par l'acceptation de nouveaux associés et fera l'objet d'une réduction par le biais d'un retrait total ou partiel de l'apport en accord avec ce qui suit:

I.- Les augmentations et les réductions de capital social doivent être décidées par l'Assemblée Générale des Associés par un vote favorable de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins 75% du capital social.

II.- Les augmentations de capital social ne pourront être inférieures au montant d'un peso ou son multiple.

III.- Les réductions de capital social ne pourront être inférieures au montant d'un peso ou son multiple.

IV.- Le capital social sera représenté par des parts sociales librement souscrites.

Les parts sociales peuvent être amorties par prélèvement sur les bénéfices distribuables ou par l'émission de certificats sur dividendes, dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés en décide ainsi. En cas de liquidation de la société, les certificats de dividendes donneront droit au versement d'une partie du patrimoine social excédant le capital social mais uniquement après remboursement total des parts sociales.

7. La société tiendra un registre des parts sociales sur lequel elle inscrira le nom, l'adresse et le cas échéant, le numéro fédéral de contribuable de chaque associé, indiquant l'apport, le nombre de part sociales détenu ainsi que les éventuels transferts de parts sociales.

Chaque associé devra notifier à la société par courrier recommandé avec accusé de réception son adresse et tout changement de cette dernière. La société s'appuiera sur cette information reçue par l'associé.

8. Pour la cession de parts sociales ou pour l'acceptation de nouveaux associés, l'accord des associés détenant 75% du capital social sera requis.

La société ne pourra pas avoir plus de quarante associés.

9. Le décès, la suspension des droits civiques, la dissolution, la banqueroute ou faillite d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Gestion de la société

10. La société sera gérée par un conseil de gérance dont le nombre de membres sera déterminé par l'Assemblée Générale des Associés et dont les membres seront désignés par vote majoritaire de ladite Assemblée.

Le conseil de gérance sera composé de membres de catégorie «A» et de membres de catégorie «B».

Les membres du conseil de gérance peuvent ne pas être associés. Ils devront rester en poste jusqu'à ce que leur remplaçant prenne ses fonctions. Ils pourront être réélus et recevront une rémunération, si tel est le cas, décidée par l'Assemblée Générale des Associés.

11. Le conseil de gérance élira et désignera un président parmi ses membres. Le président n'aura pas de voix prépondérante. En complément, l'Assemblée Générale des Associés ou le conseil de gérance désignera un secrétaire et un secrétaire remplaçant du conseil de gérance qui pourront ne pas être membres du conseil de gérance.

12. Le conseil de gérance, en tant qu'organe, est le représentant légal de la société et aura, de ce fait, les autorités et obligations suivantes:

A) Procuration générale pour les contentieux et recouvrements y compris toute autorité générale et spéciale, nécessitant une clause spécifique en application de la loi, dans les termes des articles 2554 (deux mille cinq cent cinquante quatre) paragraphe 1 et 2587 (deux mille cinq cent quatre-vingt sept) du Code Civil applicable dans le District Fédéral et des articles correspondants du Code Civil Fédéral et du Code Civil des Etats de la République du Mexique et en application des lois du Grand-Duché de Luxembourg. De manière déclarative et non limitative, les pouvoirs suivants sont octroyés au conseil de gérance: a) introduire et abandonner toute sorte de procédure y compris le recours constitutionnel mexicain ("amparo") b) transiger, c) soumettre à l'arbitrage d) formuler et répondre à des témoignages et déclarations e) contester f) recevoir des paiements et g) déposer des poursuites et plaintes pénales et les abandonner si cela est permis par la loi.

B) Procuration générale pour les actes d'administration en application de l'article 2554 (deux mille cinq cent cinquante quatre) paragraphe 2 du Code Civil applicable dans le District Fédéral et des articles correspondants du Code Civil Fédéral et du Code Civil des Etats de la République du Mexique et en application des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

C) Procuration générale pour les actes de propriété en application de l'article 2554 (deux mille cinq cent cinquante quatre) paragraphe 3 du Code Civil applicable dans le District Fédéral et des articles correspondants du Code Civil Fédéral et du Code Civil des Etats de la République du Mexique et en application des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

D) Procuration générale pour les actes d'administration dans le domaine des ressources humaines, pouvant être exercée individuellement pour ce qui concerne les articles 11 (onze), 692 (six cent quatre-vingt deux), 786 (sept cent quatre-vingt six), 866 (huit cent soixante six) et suivants ainsi que l'article 870 (huit cent soixante-dix) et les autres articles applicables de la Loi Fédérale mexicaine du Travail en vigueur et des articles corrélatifs des lois du Grand-Duché de Luxembourg et ce afin de pouvoir représenter la société devant les autorités en matière de droit du travail lorsque la société est directement partie ou seulement une tierce personne intéressée et ce dès la première audience et durant toute les étapes de la procédure et de déposer et répondre à des témoignages et déclarations.

E) Procuration d'émettre et de souscrire des instruments négociables tels que définis à l'article 9 de la Loi Générale relative aux Instruments Négociables et aux Opérations de Crédit et des articles corrélatifs des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations décrites dans les paragraphes A) à E) ci-dessus, pourront être exercés vis-à-vis de personnes privés ou de sociétés ou toute administration ou autorité judiciaire y compris de nature fédérale, municipale ou locale ainsi que d'autorités étrangères et vis-à-vis de chambres fédérales ou locales de conciliation ou d'arbitrage ou d'administrations du travail.

F) Dans l'exercice de ses pouvoirs, le conseil de gérance peut octroyer tout pouvoir général ou spécial pour des objets spécifiques et pour une durée déterminé.

13. Les convocations aux réunions du conseil de gérance devront être faites par écrit par un des membres du conseil de gérance et doivent être remises aux autres membres du conseil de gérance au plus tard deux jours avant la date prévue pour la tenue de réunion. Les convocations devront spécifier chaque point qui devra être présentée au conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance qui ne résident pas au Mexique auront également le droit d'être convoqués, que ce soit par transmission électronique ou courrier recommandé, en respectant le délai ci-dessus indiqué à la condition que, en cas de transmission électronique, un accusé de réception électronique soit reçu et reconnu être fait au moment où la personne à laquelle la convocation a été adressée, a effectivement reçu le message. L'obligation de convocation ne sera pas nécessaire lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents à la réunion.

14. Le conseil de gérance se réunit au moins une fois par an préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et à tout autre moment suivant convocation. La société prendra en charge les frais de déplacement des membres du conseil de gérance lorsque ces derniers se déplacent aux réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège administratif de la société ou à tout autre endroit approuvé par le conseil de gérance. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance seront établis dans un registre spécialement prévu à cet usage et devront être signés par le président et le secrétaire de la réunion du conseil de gérance.

15. Afin que les réunions du conseil de gérance puissent être tenues et les résolutions adoptées de façon valide, la présence de la majorité des membres est requise sous condition que cette majorité comprenne au moins un membre de catégorie «A» et un membre de catégorie «B».

Le conseil de gérance adopte ses résolutions par vote affirmatif de la majorité de ses membres sous conditions qu'au moins un membre de catégorie «A» et un membre de catégorie «B» ait voté favorablement.

Les résolutions adoptées en dehors d'une réunion du conseil de gérance par décision unanime de ses membres auront la même valeur que ceux adoptés en réunion du conseil de gérance tant qu'elles seront confirmées par écrit. Telles résolutions devront être signées par tous les membres du conseil de gérance, transcrites dans le livre correspondant et certifiées par le secrétaire (ou son représentant).

Avant les résolutions du conseil de gérance, la société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du conseil de gérance, comprenant au moins un membre de catégorie «A» et un membre de catégorie «B», ou par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

16. L'Assemblée Générale des Associés peut nommer un ou plusieurs représentants permanents qui resteront en fonction jusqu'à leur révocation. Ces représentants permanents auront les pouvoirs et obligations attribués par l'assemblée qui les aura nommés.

Assemblée générale

17. L'Assemblée Générale des Associés se réunira au moins une fois par an dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice annuel et a les activités suivantes:

- 1.- Discuter, approuver, modifier ou désapprouver les comptes de l'exercice clos et prendre les mesures jugées nécessaires à ce sujet.
- 2.- Distribuer les dividendes.
- 3.- Nommer et révoquer les membres du conseil de gérance.
- 4.- Nommer, le cas échéant, l'organe de surveillance.
- 5.- Demander, le cas échéant, des apports complémentaires et des avantages accessoires.
- 6.- Exercer à l'encontre des organes de la société ou des associés les actions légales requises pour demander des dommages et intérêts.
- 7.- Modifier les statuts de la société.
- 8.- Consentir la cession de parts sociales et l'admission de nouveaux associés.
- 9.- Décider d'une augmentation ou réduction du capital.
- 10.- Décider de la dissolution de la société.
- 11.- Toute autre activité qui pourra correspondre aux pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés conformément à la loi et aux statuts de la société.

18. Les convocations aux réunions sont adressées par un des membres du conseil de gérance par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse du domicile de l'associé telle que enregistré dans le registre des parts sociales en respectant un délai d'au moins huit jours calendaires avant la date prévue pour la réunion ou par publication de la convocation dans un des journaux les plus publiés du domicile ainsi qu'au siège administratif de la société en respectant le même délai; la convocation devra comprendre l'ordre du jour et être signée par la personne qui l'a rédigée. L'obligation de convocation est censée avoir été respectée lorsque tous les Associés sont présents à la réunion.

19. Sauf dans le cas prévu à l'article dix-huit ci-dessus, pour qu'une réunion soit valablement tenue suite à la première convocation, il faut que la moitié au moins du capital social de la société y soit représentée et que les résolutions soient prises par des votes affirmatifs des associés détenant au moins la moitié du capital social.

Si un tel quorum n'est pas atteint à la première réunion, une seconde convocation sera faite expliquant ces circonstances et les décisions seront alors valablement prises, sans considération de la proportion du capital social représenté atteint à la réunion, toujours par vote affirmatif des associés représentant au moins 50% du capital social.

Nonobstant les dispositions des deux paragraphes précédents, la modification des statuts de la société sera décidée par vote affirmatif (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins 75% du capital social.

Lors des réunions, les associés auront un droit de vote pour chaque part sociale.

20. Les Assemblées Générales des Associés seront présidées par le président du conseil de gérance, en son absence par un autre membre du conseil de gérance et en l'absence de tous les membres du conseil de gérance par la personne nommée par les associés par vote majoritaire. Le secrétaire du conseil de gérance de la société, et en son absence, son représentant, interviendra en tant que secrétaire des réunions.

Lors de chaque Assemblée Générale des Associés, un ou plusieurs inspecteurs devront être désignés afin de faire le calcul du capital social représenté à ladite Assemblée Générale.

21. Pour pouvoir être admis aux réunions, les associés doivent être enregistrés dans le registre des parts sociales. Les associés peuvent être représentés par un ou plusieurs mandataires de droit habilités par simple procuration. Les membres du conseil de gérance ne peuvent pas être mandataires à cet effet.

Des procès-verbaux seront établis pour chaque Assemblée Générale des Associés et devront être signés par les personnes ayant agi en qualité de président et de secrétaire.

Les résolutions prises par la totalité des associés et par écrit sont valables quand bien même elles auraient été prises en dehors d'une réunion.

Informations financières, Bilan

22. Pour les rapports financiers, le premier exercice comptable débutera le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 janvier 2011 et par la suite, l'exercice comptable débutera le 1^{er} février de chaque année pour se terminer le 31 janvier de l'année suivante.

23. Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable précédent, conseil de gérance soumettra aux associés les informations financières de l'exercice précédent et les profits qui en ressortent seront attribués comme suit:

A.- Cinq pourcent des bénéfices nets seront mis de côté afin d'établir le fond de réserve légale prévu par la loi jusqu'à ce que ce fond corresponde à 20% du capital social et, au cas où ce fond serait réduit, il sera rétabli de la même façon.

B.- Un pourcentage déterminé, le cas échéant, lors de la réunion de l'Assemblée Générale des Associés sera réservé à la création d'une ou plusieurs réserves spéciales ou fonds de réserve; et

C.- Le surplus sera affecté comme déterminé par l'Assemblée Générale des Associés.

Les bénéfices seront distribués parmi les associés proportionnellement à leurs parts sociales respectives et les pertes seront reportées en proportions égales.

24. La distribution de dividendes sera effectuée après que l'Assemblée Générale des Associés ait approuvé, avec le conseil de gérance, le bilan qui montre des bénéfices, et après que les pertes des exercices précédents aient été restaurées et absorbées. Toute stipulation contraire n'aura aucune valeur juridique.

Dissolution et Liquidation

25. La société sera dissoute pour chacune des raisons suivantes:

- 1.- Atteinte du terme prévu par les statuts;
- 2.- Impossibilité d'exécuter l'objet social principal de la société ou lorsque cet objet aura été atteint;
- 3.- Par résolution des associés prise en conformité avec les statuts et la loi;
- 4.- Lorsque le nombre d'associés est de moins de deux ou lorsque toutes les parts sociales se trouvent entre les mains d'une seule personne; et
- 5.- Lorsque la société a des pertes d'un montant équivalent aux deux tiers de son capital social.

26. Lors de la réunion déclarant la dissolution de la société seront nommés un ou plusieurs liquidateurs qui mettront en oeuvre la liquidation conformément aux droits et obligations qui leurs seront imposés par la loi.

Dispositions complémentaires

26. Dans toutes les matières non régies par les présents statuts, les dispositions de la loi mexicaine sur les sociétés commerciales ainsi que la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifiées, seront applicable de façon complémentaire.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 3.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48223. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148359/649.

(100170574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Grupo Wal-Mart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.470.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. Rhine American Holdings Coöperatie B.A., an entity incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Telestone 8, Teleport, Naritaweg 165, registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 34305060,

here represented by Ms Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, signed in Bentonville, Arkansas on 25 October 2010.

2. Alphen Shares LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, with registered office at 702 SW 8th Street, Bentonville, Arkansas, registered with the Delaware Secretary of State under number 4725853,

here represented by Ms Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, signed in Bentonville, Arkansas on 25 October 2010.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Grupo Wal-Mart S.A R.L. (the "Company"), a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Mexico, having its registered office at Nextengo 78, Santa Cruz, Acayucan, Delegación Azcapotzalco, 02770, Mexico, D.F., registration with Public Registry of Commerce of Mexico pending.

Such appearing parties, representing the whole share capital of the Company, requested the notary to act on the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders (the "EGM") acknowledges (i) the written resolutions of the Owners' Meeting dated 27 October 2010 deciding to transfer the central administration (administration centrale) of the Company from Nextengo 78 Santa Cruz Acayucan Delegación Azcapotzalco, 02770, Mexico, D.F. to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in Mexico to transfer the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg have been taken.

Second resolution

The EGM decides that the Company will exist in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée.

Third resolution

The EGM approves the balance sheet of the Company dated 28 October 2010 as opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

It results from a managers' certificate dated 28 October 2010 that the net assets of the Company correspond at least to the share capital of two hundred and fifty thousand Pesos 00/100 Mx. Cy. (MXN 250,000).

The managers' certificate and the balance sheet will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The EGM acknowledges the Company's name "Grupo Wal-Mart S.A R.L."

Fifth resolution

The EGM acknowledges and approves the purpose of the Company as follows:

"1.-To hold participations, in any form whatsoever, in Mexican, Luxembourg and other foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.-To raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law.

3.-To guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

4.-To carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

5.-To acquire by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, to grant license on such intellectual and industrial property rights, and to hold and manage intellectual and industrial property rights.

6.-To acquire and sell personal and real estate properties either in Mexico, the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to personal and real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Mexican, Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

7. To carry out all acts and to execute all kind of labor, civil or commercial contracts permitted by law and which are related with the purposes mentioned above."

Sixth resolution

The EGM acknowledges that (i) the corporate capital of the Company is set at two hundred and fifty thousand Pesos 00/100 Mx. Cy. (MXN 250,000), (ii) the amount of participation units representing the corporate capital of the Company is two hundred and fifty thousand (250,000) and (iii) the par value of the participation units of the Company is one Peso 00/100 Mx. Cy. (MXN 1) per participation unit. All the participation units are fully subscribed and entirely paidup.

The participation units are held by the shareholders as follows:

-Two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (249,999) participations unit are held by Rhine American Holdings Coöperatie B.A., an entity incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Telestone 8, Teleport, Naritaweg 165, registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 34305060; and

-One (1) participation unit is held by Alphen Shares LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, with registered office at 702 SW 8th Street, Bentonville, Arkansas, registered with the Delaware Secretary of State under number 4725853.

Seventh resolution

The EGM acknowledges and approves the duration of the Company is for an unlimited period of time.

Eighth resolution

The EGM acknowledges and approves that the financial year of the Company shall be as follows:

"For purposes of financial reports, the first financial year shall commence on the date of incorporation and end on January 31, 2011, and the company's financial year shall commence on February 1st and end on 31 January."

Ninth resolution

The EGM acknowledges and approves that:

1. The following persons are appointed as category "A" members of the Board of Managers of the Company for an indefinite period:

- Gordon Young Allison, attorney, born on 19 December 1959 in Pine Bluff, Arkansas, U.S.A., with personal address at 2162 E. Revere Place, Fayetteville, Arkansas, U.S.A.;

- Wyman Atwell, Vice President Controller, born on 6 June 1963 in Bartlesville, Oklahoma, U.S.A., with professional address at 3 Bruce Leitzke Court, Rogers, Arkansas, U.S.A.; and

- James Derouin, Vice President International Tax, born on 20 August 1963 in Michigan, U.S.A. with professional address at 805 Moberly Lane, Bentonville, Arkansas, U.S.A.

2. The following person is appointed as a category “B” member of the Board of Managers of the Company for an indefinite period:

- Michael Robert Kidd, chartered accountant, born on 18 April 1960 in Basingstoke, England, with personal address at 28, rue Puert, L5433, Niederdonven, Grand Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution

The EGM decides to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the central administration of the Company, both in Mexico and Luxembourg.

Eleventh resolution

The EGM acknowledges that, as a result of the relocation in the Grand Duchy of Luxembourg of the central administration of the Company, the Company shall have Luxembourg nationality and shall operate in the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée with the following articles of association:

“CORPORATE BYLAWS OF
GRUPO WAL-MART S.A R.L.

Name, Term, Domicile and Purpose

1. The name of the company is “Grupo Wal-Mart S.A R.L.”, having to be followed by the words “LIMITED LIABILITY COMPANY” or the initials “S. DE R.L.”

2. The term of the company is unlimited.

3. The corporate domicile of the company is Mexico City, Federal District, United Mexican States, being able to establish branches or agencies elsewhere in the Mexican Republic, Grand Duchy of Luxembourg or in other countries, by a resolution of the board of managers.

The central administration of the company shall be located in the Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The company has as a purpose:

1.-To hold participations, in any form whatsoever, in Mexican, Luxembourg and other foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.-To raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law.

3.-To guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

4.-To carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

5.-To acquire by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, to grant license on such intellectual and industrial property rights, and to hold and manage intellectual and industrial property rights.

6.-To acquire and sell personal and real estate properties either in Mexico, the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to personal and real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Mexican, Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

7. To carry out all acts and to execute all kind of labor, civil or commercial contracts permitted by law and which are related with the purposes mentioned above.

Nationality

5. Current or future foreign owners of the company, formally agree with the Secretariat of Foreign Affairs to consider themselves as Mexicans regarding the participation units of the company that they may acquire or hold, as well as regarding the goods, rights, concessions, equities or interests that the company may hold, or else regarding the rights and obligations resulting from the contracts that the company itself may be party to with Mexican authorities, and not to invoke for the same reason the protection of their governments, under the penalty otherwise, of losing in favor of the Mexican Nation the participation units they may have acquired.

Corporate capital and Participation units

6. The minimum capital is the amount of \$250,000.00 Mx. Cy. (Two hundred and fifty thousand Pesos 00/100 Mx. Cy.), represented by 250,000 fully subscribed and paid participation units, each with a par value of \$1.00 Mx. Cy. (one Peso 00/100 Mx. Cy.). Each participation unit shall grant one vote to the corresponding owner.

The capital of the company may be increased by subsequent contributions of the owners or by admission of new owners and will be subject to reduction by total or partial withdrawal of the contributions, in accordance with the following:

I.- The increases and the reductions of capital, must be agreed by the General Owners' Meeting by affirmative vote of (i) the majority of owners (ii) representing at least 75% of the corporate capital.

II.- The increases of capital will never be lower than the amount of one peso or its multiples.

III.- The reductions of capital will never be lower than the amount of one peso or its multiples.

The corporate capital will be represented by "free subscription" participation units.

Participation units may be amortized with distributable profits, issuing dividend certificates, in case that the General Owners' Meeting so determines. In case of liquidation of the company, the dividend certificates shall be entitled to receive a portion of the corporate estate exceeding the corporate capital, but only after the participation units are fully reimbursed.

7. The company will keep a stock ledger, noting down the name, domicile and, as the case may be, federal taxpayers' registry of each of the owners, indicating their contribution, the number of participation units owned by each owner, as well as the transfers that they may make of their participation units.

Each owner shall notify the company by registered letter its address and any change thereof. The company may rely on said address of an owner received by it.

8. For the assignment of participation units or for the admission of new owners, the consent of the owners representing 75% of the corporate capital is required.

The company may not have more than forty owners.

9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the owners will not cause the dissolution of the company.

Administration of the company

10. The company shall be managed by a Board of Managers, which shall be composed by the number of members determined by the Owners' Meeting, and whose members shall be appointed by majority vote of the Owners' Meeting.

The Board of Managers shall be composed of Members category "A" and Members category "B".

The members of the Board of Managers may or not be Owners. They shall hold their positions until the persons appointed to replace them take office. They may be reelected, and shall receive the remunerations, if any, determined by the Owners' Meeting.

11. The Board of Managers shall elect and appoint from among its members the Chairman. The Chairman shall not have a tie-breaking vote. Additionally, the Owners' Meeting or the Board of Managers shall appoint a Secretary and an Alternate Secretary of the Board of Managers, who may or not be a member of the Board.

12. The Board of Managers as a body, shall be the legal representative of the company and, therefore, shall have the following authority and obligations:

A) General power for lawsuits and collections, with all the general and special authority requiring special clause in accordance with the law, in terms of the first paragraph of article 2,554 (two thousand five hundred and fifty four) and article 2,587 (two thousand five hundred and eighty seven) of the Civil Code for the Federal District and the correlative articles of the Federal Civil Code, of the Civil Codes for the States of the Mexican Republic, and of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. In a declaratory and not limited manner, the following powers are granted: a) to file and abandon all kinds of proceedings, even the Mexican constitutional claim called amparo, b) to settle; c) to submit to arbitration; d) to articulate and answer depositions; e) to challenge; f) to receive payments; and g) to file charges and complaints in criminal matters and to abandon them when so permitted by the law.

B) General power for acts of administration in terms of the second paragraph of article 2,554 (two thousand five hundred and fifty four) of the Civil Code for the Federal District and the correlative articles of the Federal Civil Code, of the Civil Codes for the States of the Mexican Republic, and of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

C) General power for acts of ownership in terms of the third paragraph of article 2,554 (two thousand five hundred and fifty four) of the Civil Code for the Federal District and the correlative articles of the Federal Civil Code, of the Civil Codes for the States of the Mexican Republic, and of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

D) General power for acts of administration in labor matters, to be individually exercised, for the purposes of articles 11th (eleventh), 692 (six hundred and ninety two), 786 (seven hundred and eighty six), 866 (eight hundred and sixty six) and following articles, as well as 870 (eight hundred and seventy) and other applicable articles of the Federal Labor Law of Mexico in force and the correlative articles of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in order to appear before the labor authorities in labor matters in which the company may be party or interested third party, both in the initial hearing and in any of its stages, and to articulate and answer depositions.

E) Power to grant and subscribe negotiable instruments in terms of article 9th (ninth) of the General Law of Negotiable Instruments and Credit Transactions and the correlative articles of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The authority referred to in paragraphs A) to E) above, may be exercised before private individuals or entities or any kind of administrative or judicial authorities, even of a federal, municipal and local nature including foreign authorities, and before local or federal conciliation and conciliation and arbitration boards or labor authorities.

F) In the exercise of its powers, the Board of Managers may grant or substitute general or special powers for specific purposes and for a limited period of time.

13. Calls for Board of Managers' Meetings shall be made in writing by any member of the Board of Managers, and shall be delivered to the other members of the Board of Managers at least 2 (two) days in advance to the date established to hold the corresponding Meeting. Calls shall specify all matters to be submitted to the Board of Managers. The members of the Board of Managers not residing in Mexico shall be entitled to also receive notices of the calls, whether by means of electronic transmission or recognized courier with the same anticipation above mentioned, provided that electronic confirmation of receipt shall be obtained and shall be deemed duly made when actually received by the party to whom it was addressed. The call shall not be necessary if all the members of the Board of Managers are present at the corresponding Meeting.

14. The Board of Managers shall meet at least once a year prior to the Annual Owners' Meeting and at any further time whenever duly called. The company shall bear the expenses incurred by the members of the Board of Managers when attending Meetings of the Board of Managers. The Meetings of the Board of Managers shall be held at the central administration of the company or at any other place deemed appropriate by the Board of Managers. Minutes of each Board of Managers' Meetings shall be recorded in a book specially used for such purposes, and shall be signed by the persons acting as Chairman and Secretary of the Meeting of the Board of Managers.

15. In order for the Meetings of the Board of Managers and its resolutions to be validly adopted, the attendance of the majority of its members shall be required, provided that such majority shall require to include attendance of at least one category "A" Member and one category "B" Member of the Board of Managers.

The Board of Managers shall adopt its resolutions by affirmative vote of majority of its members including affirmative vote of at least one category "A" Member and one category "B" Member.

The resolutions adopted in lieu of a Board of Managers' Meeting, by unanimous decision of its members, shall have the same validity as if adopted at a Board of Managers' Meeting, as long as they are confirmed in writing. Said resolutions shall be signed by all the members of the Board of Managers, transcribed in the corresponding book and certified by the Secretary (or his alternate).

Prior resolutions of the Board of Managers, the company shall be bound by the joint signature of two (2) members of the Board of Managers, comprising at least one category "A" Member and one category "B" Member, or by the signature of any duly authorized representative within the limits of his authority.

16. The General Owners' Meeting may appoint one or several officers, remaining in office until their appointments are revoked. Said officers will have the powers and obligations assigned to them by the meeting appointing them.

Owners' meetings

17. The General Owners' Meeting shall meet at least once a year within the four months following termination of each year, being in charge of dealing with any of the following items:

- 1.- Discuss, approve, modify or disapprove the Balance corresponding to the ending year, and to take the measures deemed necessary.
- 2.- Proceed to the distribution of dividends.
- 3.- Appoint and dismiss the managers.
- 4.- Appoint, in its case, the surveillance organ.
- 5.- Demand, in its case, the supplementary contributions and the accessory benefits.
- 6.- Exercise against the organs of the company or against the owners, the corresponding legal actions to demand damages.
- 7.- Amend the corporate bylaws.
- 8.- Consent the assignment of participation units and the admission of new owners.
- 9.- Decide on the increases and reductions of corporate capital.
- 10.- Decide on the dissolution of the company.
- 11.- Any others that may correspond in accordance with applicable law and the corporate bylaws.

18. The meetings will be called by any member of the Board of Managers, by means of certified letter with acknowledgment of receipt, that must be addressed to the domicile of the owners appearing in the stock ledger, with a notice of no less than eight calendar days to the date established for the meeting, or else, by means of publication of the call in one of the most published newspapers of the domicile as well as central administration of the company, with the same notice, having said call to contain the agenda and be signed by the person who makes it. The requirement of call when all the owners meet will not be necessary.

19. Except as provided in Article Sixth above, for a meeting to be considered validly held in virtue of first call, at least fifty percent of the corporate capital must be represented thereat, making the decisions by the affirmative vote of the owners representing at least half of the corporate capital.

If said proportion may not be obtained in the first meeting, a second call will be made expressing such circumstance and the decisions will be validly made, regardless of the proportion of capital represented at the meeting, always by affirmative vote of the owners representing at least fifty percent of the corporate capital.

Notwithstanding the provisions of the two preceding paragraphs, the modification to the company bylaws will be decided by affirmative vote of (i) the majority of owners (ii) representing, at least, 75% of the corporate capital.

The owners, at the meetings, will have one vote per each participation unit.

20. Owners' Meetings will be presided over by the Chairman of the Board of Managers and in his/her absence, by another member of the Board of Managers, in the absence of all of them, by the person appointed by the owners by majority vote. The Secretary of the Board of Managers of the company shall act as Secretary of the Meeting and, in his/her absence, the Alternate Secretary.

In each Owners' Meeting, one or more inspectors must be appointed so that they make the computation of the corporate capital represented at same.

21. To be admitted at the meetings, the owners must be registered in the stock ledger. The owners may be represented by one or more attorneys-in-fact empowered by simple proxy letter. The members of the Board of Managers may not be agent for these purposes.

Respective minutes will be prepared for each Owners' Meeting, which must be signed by those having acted in the capacity as Chairman and Secretary.

The resolutions adopted in writing by all the owners will be valid, even when adopted out of meeting.

Financial information, Profits and Losses

22. For purposes of financial reports, the first financial year shall commence on the date of incorporation and end on January 31, 2011, and the company's financial year shall commence on February 1st and end on 31 January.

23. Each year, within the four months following the closing of the previous financial year, the administration body, will submit to the owners the financial information of the previous financial year, and the liquid profits shown, will be distributed as follows:

A.- Five percent of the net profits shall be separated to establish the reserve fund of law, until said fund gets to be equal to twenty percent of the corporate capital and equally, it will be re-established when it might be reduced for any reason;

B.- The percentage to be determined by the meeting as the case may be will be separated for the creation of one or more special provision or reserve funds; and

C.- The remainder will be applied as agreed by the General Owners' Meeting.

Profits will be distributed among the owners, in proportion to the value of their respective participation units and the losses will be reported in equal proportion.

24. The distribution of dividends shall be carried out, after the financial statements that reflect profits are approved by the General Owners' Meeting, together with the Board of Managers, and after the losses of previous financial years, have been restored and absorbed. Any provision in contrary shall have no legal effects.

Dissolution and Liquidation

25. The company will be dissolved by any of the following reasons:

- 1.- Expiration of its term under the corporate bylaws;
- 2.- Impossibility to carry out the main corporate purpose of the company or when such main corporate purpose has been accomplished;
- 3.- By resolution of the Owners adopted in accordance with the corporate bylaws and the law;
- 4.- When the number of Owners is less than 2, or when all the participation units become property of one person; and
- 5.- When the company has losses in an amount equivalent to two-thirds of its corporate capital.

26. The meeting declaring the dissolution of the company, will proceed to the appointment of one or several liquidators, who will carry out the liquidation with the powers and obligations imposed on them by the law.

Supplementary provisions

27. In all those matters not provided for in these bylaws, the provisions of the Commercial Companies Law of Mexico, and the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, shall be applicable in a supplementary manner."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Rhine American Holdings Coöperatie B.A., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Telestone 8, Teleport, Naritaweg 165, et immatriculée auprès de la chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34305060,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bentonville, Arkansas, le 25 octobre 2010.

2. Alphen Shares LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 702 SW 8th Street, Bentonville, Arkansas, et immatriculée auprès du secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4725853,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bentonville, Arkansas, le 25 octobre 2010.

Lesdites procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont tout les associés de GRUPO WALMART S.A R.L. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Mexique, ayant son siège social à Nextengo 78, Santa Cruz, Acayucan, Delegación Azcapotzalco, 02770, México, D.F et non encore immatriculée auprès du Registre Public du Commerce de México.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social de la société, prient le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«AGE») prend connaissance (i) des résolutions écrites de l'assemblée générale des associés en date du 27 octobre 2010 décidant de transférer l'administration centrale de la Société du Nextengo 78, Santa Cruz, Acayucan, Delegación Azcapotzalco, 02770, Mexico, D.F. vers le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les procédures nécessaires ont été accomplies au Mexique pour procéder au transfert de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'AGE décide que la Société existera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'AGE décide d'approuver le bilan de la Société daté du 28 octobre 2010 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte d'un certificat de la gérance du 28 octobre 2010 que les actifs nets de la Société correspondent au moins au capital social de deux cent cinquante mille Pesos 00/100 Mx. Cy. (MXN 250.000).

Le certificat de la gérance et le bilan resteront annexés au présent acte.

Quatrième résolution

L'AGE prend connaissance que la dénomination sociale de la Société sera «Grupo Wal-Mart S.A R.L.».

Cinquième résolution

L'AGE prend connaissance et approuve l'objet de la Société suivant:

«1.- Détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés mexicaines, luxembourgeoises et dans toute autre entité étrangère et toute autre forme d'investissement ou d'acquisition, que ce soit une acquisition par

achat, par souscription ou sous toute autre forme, ainsi que la vente ou l'échange de titres ou autre et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

2.- Rassembler des fonds au travers d'emprunts de toute sorte ou de l'émission de tout titre participatif ou titre représentatif d'une créance, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tout droit de quelque nature, que ce soit, conformément aux dispositions de la loi.

3.- Accorder toute forme de garantie, de suretés ou toute autre assistance à des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui appartiennent au même groupe d'entités que la société.

4.- L'exercice de toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utile pour l'accomplissement de son objet.

5.- L'acquisition par achat, inscription ou tout autre moyen ainsi que le transfert par vente, échange ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, l'octroi de licences relatives à de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et la détention et gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

6.- L'acquisition et la vente de propriétés mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute autre opération concernant une propriété mobilière ou immobilière, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

7.- L'exécution de tout acte et de tout contrat de travail, civil ou commercial autorisé par la loi et en lien avec les objets ci-dessus mentionnés.»

Sixième résolution

L'AGE prend connaissance que (i) le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Pesos 00/100 Mx. Cy. (MXN 250.000), (ii) le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société est de deux cent cinquante mille (250.000), et (iii) la valeur nominale des parts sociales de la Société est d'un Peso 00/100 Mx. Cy. (MXN 1) pour chaque. Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales sont détenues par les associés comme suit:

- Deux cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (249,999) parts sociales sont détenues par Rhine American Holdings Coöperatie B.A., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Telestone 8, Teleport, Naritaweg 165, et immatriculée auprès de la chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34305060; et

- Une (1) part sociale est détenue par Alphen Shares LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 702 SW 8th Street, Bentonville, Arkansas, et immatriculée auprès du secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4725853.

Septième résolution

L'AGE prend connaissance et approuve que la durée de la Société sera d'une durée indéterminée.

Huitième résolution

L'AGE prend connaissance et approuve que l'exercice financier de la Société sera le suivant:

«Pour les rapports financiers, le premier exercice comptable débutera le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 janvier 2011 et par la suite, l'exercice comptable débutera le 1^{er} février de chaque année pour se terminer le 31 janvier de l'année suivante.»

Neuvième résolution

L'AGE prend connaissance et approuve que:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres de catégorie «A» du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Gordon Young Allison, avocat, né le 19 décembre 1959 à Pine Bluff, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse personnelle au 2162 E. Revere Place, Fayetteville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique;

- Wyman Atwell, vice-président contrôleur, né le 6 Juin 1963 à Bartlesville, Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 3 Bruce Leitzke Court, Rogers, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique; et

- James Derouin, vice-président international fiscal, né le 20 août 1963 à Michigan, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 805 Moberly Lane, Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique.

2. La personne suivante est nommée membre de catégorie «B» du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Michael Robert Kidd, expert comptable, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Angleterre, ayant son adresse personnelle au 28, rue Puert, L-5433, Niederdonven, Grand-Duché de Luxembourg.

Dixième résolution

L'AGE décide de donner pouvoir au conseil de gérance, avec tous pouvoirs de substitution, de procéder à tous actes et formalités au Mexique ainsi qu'au Luxembourg, requis à la suite du transfert de l'administration centrale.

Onzième résolution

L'AGE prend connaissance que, en conséquence du transfert au Grand-Duché de Luxembourg de l'administration centrale de la Société, la Société aura la nationalité luxembourgeoise et opérera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée avec les status suivants:

«STATUTS

GRUPO WAL-MART S.A R.L.

Dénomination, Durée, Siège et Objet

1. Le nom de la société est "Grupo Wal-Mart S.A R.L.", devant être suivi par l'intitulé "limited liability company" ou les initiales "S. DE R.L."

2. La société a une durée illimitée.

3. Le siège social de la société est établi à Mexico City, District Fédéral, Etats-Unis du Mexique, la société pourra créer des filiales ou agences partout dans la République Mexicaine, le Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays, et ce par décision du conseil de gérance.

L'administration centrale de la société sera située à Luxembourg Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

4. La société a l'objet suivant:

1.- Détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés mexicaines, luxembourgeoises et dans toute autre entité étrangère et toute autre forme d'investissement ou d'acquisition, que ce soit une acquisition par achat, par souscription ou sous toute autre forme, ainsi que la vente ou l'échange de titres ou autre et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

2.- Rassembler des fonds au travers d'emprunts de toute sorte ou de l'émission de tout titre participatif ou titre représentatif d'une créance, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tout droit de quelque nature, que ce soit, conformément aux dispositions de la loi.

3.- Accorder toute forme de garantie, de suretés ou toute autre assistance à des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui appartiennent au même groupe d'entités que la société.

4.- L'exercice de toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utile pour l'accomplissement de son objet.

5.- L'acquisition par achat, inscription ou tout autre moyen ainsi que le transfert par vente, échange ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, l'octroi de licences relatives à de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et la détention et gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

6.- L'acquisition et la vente de propriétés mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute autre opération concernant une propriété mobilière ou immobilière, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

7.- L'exécution de tout acte et de tout contrat de travail, civil ou commercial autorisé par la loi et en lien avec les objets ci-dessus mentionnés.

Nationalité

5. Les associés étrangers de la société, qu'il soient actuels ou futurs, acceptent formellement d'être considérés, en accord avec le Secrétariat des Affaires Etrangères, comme étant Mexicains en ce qui concerne les parts sociales dans la société qu'ils pourraient acquérir ou détenir, concernant les biens, droits, concessions, capitaux ou intérêts pouvant être détenus par la société ainsi que concernant les droits et obligations résultant de contrats avec les autorités mexicaines auxquels la société elle-même serait partie et de ne pas invoquer, pour ces raisons, la protection de leur gouvernement et ce, sous peine de perdre, au profit de l'Etat mexicain, les parts sociales qu'ils auraient pu acquérir.

Capital social et Parts sociales

6. Le capital social minimal est de \$250.000,00 Mx. Cy. (deux cent cinquante mille Pesos 00/100 Mx. Cy.), représenté par 250.000 parts sociales entièrement souscrites et libérées, chacune avec une valeur nominale de \$1,00 Mx. Cy. (un Peso 00/100 Mx. Cy.). Chaque part sociale donne droit à une voix au titulaire.

Le capital de la société pourra être augmenté par des apports ultérieurs des associés ou par l'acceptation de nouveaux associés et fera l'objet d'une réduction par le biais d'un retrait total ou partiel de l'apport en accord avec ce qui suit:

1.- Les augmentations et les réductions de capital social doivent être décidées par l'Assemblée Générale des Associés par un vote favorable de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins 75% du capital social.

II.- Les augmentations de capital social ne pourront être inférieures au montant d'un peso ou son multiple.

III.- Les réductions de capital social ne pourront être inférieures au montant d'un peso ou son multiple.

IV.- Le capital social sera représenté par des parts sociales librement souscrites.

Les parts sociales peuvent être amorties par prélèvement sur les bénéfices distribuables ou par l'émission de certificats sur dividendes, dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés en décide ainsi. En cas de liquidation de la société, les certificats de dividendes donneront droit au versement d'une partie du patrimoine social excédant le capital social mais uniquement après remboursement total des parts sociales.

7. La société tiendra un registre des parts sociales sur lequel elle inscrira le nom, l'adresse et le cas échéant, le numéro fédéral de contribuable de chaque associé, indiquant l'apport, le nombre de part sociales détenu ainsi que les éventuels transferts de parts sociales.

Chaque associé devra notifier à la société par courrier recommandé avec accusé de réception son adresse et tout changement de cette dernière. La société s'appuiera sur cette information reçue par l'associé.

8. Pour la cession de parts sociales ou pour l'acceptation de nouveaux associés, l'accord des associés détenant 75% du capital social sera requis.

La société ne pourra pas avoir plus de quarante associés.

9. Le décès, la suspension des droits civiques, la dissolution, la banqueroute ou faillite d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Gestion de la société

10. La société sera gérée par un conseil de gérance dont le nombre de membres sera déterminé par l'Assemblée Générale des Associés et dont les membres seront désignés par vote majoritaire de ladite Assemblée.

Le conseil de gérance sera composé de membres de catégorie «A» et de membres de catégorie «B».

Les membres du conseil de gérance peuvent ne pas être associés. Ils devront rester en poste jusqu'à ce que leur remplaçant prenne ses fonctions. Ils pourront être réélus et recevront une rémunération, si tel est le cas, décidée par l'Assemblée Générale des Associés.

11. Le conseil de gérance élira et désignera un président parmi ses membres. Le président n'aura pas de voix prépondérante. En complément, l'Assemblée Générale des Associés ou le conseil de gérance désignera un secrétaire et un secrétaire remplaçant du conseil de gérance qui pourront ne pas être membres du conseil de gérance.

12. Le conseil de gérance, en tant qu'organe, est le représentant légal de la société et aura, de ce fait, les autorités et obligations suivantes:

A).- Procuracy générale pour les contentieux et recouvrements y compris toute autorité générale et spéciale, nécessitant une clause spécifique en application de la loi, dans les termes des articles 2554 (deux mille cinq cent cinquante quatre) paragraphe 1 et 2587 (deux mille cinq cent quatre-vingt sept) du Code Civil applicable dans le District Fédéral et des articles correspondants du Code Civil Fédéral et du Code Civil des Etats de la République du Mexique et en application des lois du Grand-Duché de Luxembourg. De manière déclarative et non limitative, les pouvoirs suivants sont octroyés au conseil de gérance: a) introduire et abandonner toute sorte de procédure y compris le recours constitutionnel mexicain ("amparo") b) transiger, c) soumettre à l'arbitrage d) formuler et répondre à des témoignages et déclarations e) contester f) recevoir des paiements et g) déposer des poursuites et plaintes pénales et les abandonner si cela est permis par la loi.

B).- Procuracy générale pour les actes d'administration en application de l'article 2554 (deux mille cinq cent cinquante quatre) paragraphe 2 du Code Civil applicable dans le District Fédéral et des articles correspondants du Code Civil Fédéral et du Code Civil des Etats de la République du Mexique et en application des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

C).- Procuracy générale pour les actes de propriété en application de l'article 2554 (deux mille cinq cent cinquante quatre) paragraphe 3 du Code Civil applicable dans le District Fédéral et des articles correspondants du Code Civil Fédéral et du Code Civil des Etats de la République du Mexique et en application des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

D).- Procuracy générale pour les actes d'administration dans le domaine des ressources humaines, pouvant être exercée individuellement pour ce qui concerne les articles 11 (onze), 692 (six cent quatre-vingt deux), 786 (sept cent quatre-vingt six), 866 (huit cent soixante six) et suivants ainsi que l'article 870 (huit cent soixante-dix et les autres articles applicables de la Loi Fédérale mexicaine du Travail en vigueur et des articles corrélatifs des lois du Grand-Duché de Luxembourg et ce afin de pouvoir représenter la société devant les autorités en matière de droit du travail lorsque la société est directement partie ou seulement une tierce personne intéressée et ce dès la première audience et durant toute les étapes de la procédure et de déposer et répondre à des témoignages et déclarations.

E).- Procuracy d'émettre et de souscrire des instruments négociables tels que définis à l'article 9 de la Loi Générale relative aux Instruments Négociables et aux Opérations de Crédit et des articles corrélatifs des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations décrites dans les paragraphes A) à E) ci-dessus, pourront être exercés vis-à-vis de personnes privés ou de sociétés ou toute administration ou autorité judiciaire y compris de nature fédérale, municipale ou locale ainsi que

d'autorités étrangères et vis-à-vis de chambres fédérales ou locales de conciliation ou d'arbitrage ou d'administrations du travail.

F).- Dans l'exercice de ses pouvoirs, le conseil de gérance peut octroyer tout pouvoir général ou spécial pour des objets spécifiques et pour une durée déterminée.

13. Les convocations aux réunions du conseil de gérance devront être faites par écrit par un des membres du conseil de gérance et doivent être remises aux autres membres du conseil de gérance au plus tard deux jours avant la date prévue pour la tenue de réunion. Les convocations devront spécifier chaque point qui devra être présentée au conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance qui ne résident pas au Mexique auront également le droit d'être convoqués, que ce soit par transmission électronique ou courrier recommandé, en respectant le délai ci-dessus indiqué à la condition que, en cas de transmission électronique, un accusé de réception électronique soit reçu et reconnu être fait au moment où la personne à laquelle la convocation a été adressée, a effectivement reçu le message. L'obligation de convocation ne sera pas nécessaire lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents à la réunion.

14. Le conseil de gérance se réunit au moins une fois par an préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et à tout autre moment suivant convocation. La société prendra en charge les frais de déplacement des membres du conseil de gérance lorsque ces derniers se déplacent aux réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège administratif de la société ou à tout autre endroit approuvé par le conseil de gérance. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance seront établis dans un registre spécialement prévu à cet usage et devront être signés par le président et le secrétaire de la réunion du conseil de gérance.

15. Afin que les réunions du conseil de gérance puissent être tenues et les résolutions adoptées de façon valide, la présence de la majorité des membres est requise sous condition que cette majorité comprenne au moins un membre de catégorie «A» et un membre de catégorie «B».

Le conseil de gérance adopte ses résolutions par vote affirmatif de la majorité de ses membres sous conditions qu'au moins un membre de catégorie

«A» et un membre de catégorie «B» ait voté favorablement.

Les résolutions adoptées en dehors d'une réunion du conseil de gérance par décision unanime de ses membres auront la même valeur que ceux adoptés en réunion du conseil de gérance tant qu'elles seront confirmées par écrit. Telles résolutions devront être signées par tous les membres du conseil de gérance, transcrites dans le livre correspondant et certifiées par le secrétaire (ou son représentant).

Avant les résolutions du conseil de gérance, la société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du conseil de gérance, comprenant au moins un membre de catégorie «A» et un membre de catégorie «B», ou par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

16. L'Assemblée Générale des Associés peut nommer un ou plusieurs représentants permanents qui resteront en fonction jusqu'à leur révocation. Ces représentants permanents auront les pouvoirs et obligations attribués par l'assemblée qui les aura nommés.

Assemblée générale

17. L'Assemblée Générale des Associés se réunira au moins une fois par an dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice annuel et a les activités suivantes:

1.- Discuter, approuver, modifier ou désapprouver les comptes de l'exercice clos et prendre les mesures jugées nécessaires à ce sujet.

2.- Distribuer les dividendes.

3.- Nommer et révoquer les membres du conseil de gérance.

4.- Nommer, le cas échéant, l'organe de surveillance.

5.- Demander, le cas échéant, des apports complémentaires et des avantages accessoires.

6.- Exercer à l'encontre des organes de la société ou des associés les actions légales requises pour demander des dommages et intérêts.

7.- Modifier les statuts de la société.

8.- Consentir la cession de parts sociales et l'admission de nouveaux associés.

9.- Décider d'une augmentation ou réduction du capital.

10.- Décider de la dissolution de la société.

11.- Toute autre activité qui pourra correspondre aux pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés conformément à la loi et aux statuts de la société.

18. Les convocations aux réunions sont adressées par un des membres du conseil de gérance par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse du domicile de l'associé telle que enregistré dans le registre des parts sociales en respectant un délai d'au moins huit jours calendaires avant la date prévue pour la réunion ou par publication de la convocation dans un des journaux les plus publiés du domicile ainsi qu'au siège administratif de la société en respectant

le même délai; la convocation devra comprendre l'ordre du jour et être signée par la personne qui l'a rédigée. L'obligation de convocation est censée avoir été respectée lorsque tous les Associés sont présents à la réunion.

19. Sauf dans le cas prévu à l'article dix-huit ci-dessus, pour qu'une réunion soit valablement tenue suite à la première convocation, il faut que la moitié au moins du capital social de la société y soit représentée et que les résolutions soient prises par des votes affirmatifs des associés détenant au moins la moitié du capital social.

Si un tel quorum n'est pas atteint à la première réunion, une seconde convocation sera faite expliquant ces circonstances et les décisions seront alors valablement prises, sans considération de la proportion du capital social représenté atteint à la réunion, toujours par vote affirmatif des associés représentant au moins 50% du capital social.

Nonobstant les dispositions des deux paragraphes précédents, la modification des statuts de la société sera décidée par vote affirmatif (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins 75% du capital social.

Lors des réunions, les associés auront un droit de vote pour chaque part sociale.

20. Les Assemblées Générales des Associés seront présidées par le président du conseil de gérance, en son absence par un autre membre du conseil de gérance et en l'absence de tous les membres du conseil de gérance par la personne nommée par les associés par vote majoritaire. Le secrétaire du conseil de gérance de la société, et en son absence, son représentant, interviendra en tant que secrétaire des réunions.

Lors de chaque Assemblée Générale des Associés, un ou plusieurs inspecteurs devront être désignés afin de faire le calcul du capital social représenté à ladite Assemblée Générale.

21. Pour pouvoir être admis aux réunions, les associés doivent être enregistrés dans le registre des parts sociales. Les associés peuvent être représentés par un ou plusieurs mandataires de droit habilités par simple procuration. Les membres du conseil de gérance ne peuvent pas être mandataires à cet effet.

Des procès-verbaux seront établis pour chaque Assemblée Générale des Associés et devront être signés par les personnes ayant agi en qualité de président et de secrétaire.

Les résolutions prises par la totalité des associés et par écrit sont valables quand bien même elles auraient été prises en dehors d'une réunion.

Informations financières, Bilan

22. Pour les rapports financiers, le premier exercice comptable débutera le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 janvier 2011 et par la suite, l'exercice comptable débutera le 1^{er} février de chaque année pour se terminer le 31 janvier de l'année suivante.

23. Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable précédent, conseil de gérance soumettra aux associés les informations financières de l'exercice précédent et les profits qui en ressortent seront attribués comme suit:

A.- Cinq pourcent des bénéfices nets seront mis de côté afin d'établir le fond de réserve légale prévu par la loi jusqu'à ce que ce fond corresponde à 20% du capital social et, au cas où ce fond serait réduit, il sera rétabli de la même façon.

B.- Un pourcentage déterminé, le cas échéant, lors de la réunion de l'Assemblée Générale des Associés sera réservé à la création d'une ou plusieurs réserves spéciales ou fonds de réserve; et

C.- Le surplus sera affecté comme déterminé par l'Assemblée Générale des Associés.

Les bénéfices seront distribués parmi les associés proportionnellement à leurs parts sociales respectives et les pertes seront reportées en proportions égales.

24. La distribution de dividendes sera effectuée après que l'Assemblée Générale des Associés ait approuvé, avec le conseil de gérance, le bilan qui montre des bénéfices, et après que les pertes des exercices précédents aient été restaurées et absorbées. Toute stipulation contraire n'aura aucune valeur juridique.

Dissolution et Liquidation

25. La société sera dissoute pour chacune des raisons suivantes:

- 1.- Atteinte du terme prévu par les statuts;
- 2.- Impossibilité d'exécuter l'objet social principal de la société ou lorsque cet objet aura été atteint;
- 3.- Par résolution des associés prise en conformité avec les statuts et la loi;
- 4.- Lorsque le nombre d'associés est de moins de deux ou lorsque toutes les parts sociales se trouvent entre les mains d'une seule personne; et
- 5.- Lorsque la société a des pertes d'un montant équivalent aux deux tiers de son capital social.

26. Lors de la réunion déclarant la dissolution de la société seront nommés un ou plusieurs liquidateurs qui mettront en oeuvre la liquidation conformément aux droits et obligations qui leurs seront imposés par la loi.

Dispositions complémentaires

26. Dans toutes les matières non régies par les présents statuts, les dispositions de la loi mexicaine sur les sociétés commerciales ainsi que la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifiées, seront applicable de façon complémentaire.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 3.500,.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48222. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148462/649.

(100170525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Domus Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.445.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- MARROW PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Jean l'Aveugle, L- Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 89835, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Arthur MLETZAK, demeurant à L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy; et

- IMMO-DOMUS S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 22-23, route d'Arlon, L-8011 Strassen, RCS Luxembourg B numéro 74356, ici représentée par son gérant unique Madame Danielle Funk, demeurant au 7, Am Hueschterterboesch, L1670 Senningerberg.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DOMUS RESIDENTIAL S. à r.l. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts ci-après «les Statuts», lesquels renvoient en leurs articles 5, 6, 9 et 12 à des règles exceptionnelles s'appliquant aux sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la promotion de tout projet immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la conception et la réalisation de projets immobiliers de même que le traitement d'affaires en matière immobilière, fût-ce à titre individuel ou en partenariat;

- l'exploitation d'une entreprise générale de construction, et notamment de travaux de démolition, de construction et de rénovation d'immeubles, de génie civil, de gros œuvre, de chapes, de plâtre, de carrelage, d'aménagement extérieurs, de charpente, de couverture et de canalisation;

- l'exploitation d'une agence immobilière comportant notamment l'acquisition, la vente, la gérance, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers, mais dans ce dernier cas seulement après autorisation de l'assemblée générale.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-), divisé en CENT (100) parts sociales de DEUX CENT CINQUANTE (EUR 250,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas d'associé unique la modification du capital pourra être décidée par celui-ci.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, le ou les autres associés ont un droit de préemption.

Dans l'hypothèse où il n'y aura qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci seront librement cessibles.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale ou, en cas de réunion de toutes les parts sociales en une seule main, l'associé unique qui fixe ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci forment un conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

L'Assemblée générale des associés et, en cas de réunion de toutes les parts sociales en une seule main, l'associé unique fixe la durée du mandat du ou des gérants. Le ou les gérant(s) est/sont librement révocable(s) à tout moment.

La Société est engagée en toutes circonstances, soit par signature du gérant unique soit, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Pour tout acte relevant de la gestion journalière, la signature ou cosignature du gérant en considération de la personne duquel la Société a été ou viendra à être autorisée à exercer ses activités, sera obligatoire.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou, en cas de réunion de toutes les parts sociales en une seule main, à l'associé unique par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit chaque fois que l'intérêt et/ou les impératifs de gestion de la Société l'exigent sans qu'il soit besoin d'une convocation préalable. Il statue à la majorité simple de ses membres.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour compte de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société aura le statut d'une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la même loi seront d'application.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, MARROW PARTICIPATIONS S.A. et IMMO-DOMUS S. à r.l., précitées et représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire les parts sociales représentant l'intégralité du capital social comme suit:

MARROW PARTICIPATIONS S.A.	50 parts
IMMO-DOMUS S. à r.l.	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Arthur MLETZAK, gérant technique, né le 13 avril 1965 demeurant à L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.

Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

- Madame Danielle Funk, gérante administrative, née le 3 février 1961 à Luxembourg, demeurant au 7, Am Hueschterterboesch, L-1670 Senningerberg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Arthur Mletzak, Danielle Funk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/47174. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147758/160.

(100169853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Eschborn I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2010144877/10.

(100165945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Eastern European Real Estate Opportunities Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010144878/13.

(100166325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Eaton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.547.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme EATON SA (RCS B72547), ayant eu son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Stéphanie STAROWICZ
Le liquidateur"

Référence de publication: 2010144879/15.

(100166161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Panghi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 80.491.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 octobre 2010, les mandats des administrateurs Messieurs Jean BODONI, Guy KETTMANN et Guy BAUMANN ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 28 OCT. 2010.

Pour: PANGHI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010145089/16.

(100165417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Elth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 13.976.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144880/10.

(100165854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Equimat-Lubrilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010144882/15.

(100166084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 20 octobre 2010

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 20 octobre 2010:

- que l'assemblée a nommé Mr Sam Block III, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER, United Kingdom, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 octobre 2010 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

CEP II Top Luxco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010145032/17.

(100165588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Equimat-Lubrilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010144883/15.

(100166088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

EU Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.641.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme EU INVEST S.A. (R.C.S. B 108.641), ayant eu son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2010144884/15.

(100166163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Centrum Saint Petersburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.489.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 2 novembre 2010, a approuvé les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré du «12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg»;

- La démission de M. Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant C de la société, est acceptée avec effet au 10 septembre 2010;

- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant C de la société avec effet au 10 septembre 2010, et ce pour une durée indéterminée.

Il convient de noter également que:

- L'adresse professionnelle de Mme Marjoleine Van Oort en tant que gérant C est modifiée comme suit: «15 rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg»

- L'adresse de la société Apsys Investment S.à r.l., en tant que gérant A et en tant qu'associé de la société, est modifiée comme suit: «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg»

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010146483/24.

(100168014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Euro 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.641.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010144885/12.

(100165936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Euro 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.641.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010144886/12.

(100166005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Euro-Connect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 2, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 47.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Euro-Connect S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010144887/13.

(100166078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

CETP UC4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.357.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 19 octobre 2010

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 19 octobre 2010:

- que l'assemblée a nommé Mr Sam Block III., avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square London W1J6ER United Kingdom, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 19 octobre 2010 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

CETP UC4 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010145033/17.

(100165592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Finathem Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144888/10.

(100166339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Frankfurt I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandra Petitjean.

Référence de publication: 2010144889/10.

(100165943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Fastgate S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.675.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2010.

Pour FASTGATE S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010144890/12.

(100165873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

ABM Energy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 119.841.

EXTRAIT

Avec effet au 29 octobre 2010, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg de la Société Anonyme ABM ENERGY S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 119841.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Société Anonyme

B.P. 314 L-2013 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010145117/16.

(100166408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Variopartner SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.256.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 19. Oktober 2010

Neunter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung wählt die Herren Philippe Hoss, Anders Malcolm und Dominic Gaillard sowie Frau Annemarie Arens als Verwaltungsratsmitglieder für eine weitere Amtszeit von einem Jahr wieder.

Die Dauer der Mandate beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Die ordentliche Generalversammlung ernennt die unabhängigen Wirtschaftsprüfer Ernst & Young S.A. als Wirtschaftsprüfer wieder.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Für Variopartner SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Unterschriften

Référence de publication: 2010146229/22.

(100167009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Foncière Zeland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 133.475.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144891/10.

(100166203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Fuel.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 94.535.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144892/9.

(100166199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Fuel.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 94.535.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144893/9.

(100166201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Future Brands Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 117.185.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144894/10.

(100166135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144895/11.

(100166319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.063.650,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144896/12.

(100166320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Gicasoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 139, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 111.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Gicasoc S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010144897/13.

(100166076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Optimized Portfolio Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.304.

Il ressort d'une convention de cession du 27 septembre 2010 que 17 parts sociales existantes de la Société ont été cédées en date du 27 septembre 2010 par la société Simon Reinius Holding AB à Monsieur Sven Christer Sandberg résidant au 14, Flaxenviks Bryggväg, S-184 63 Åkersberga, Suède.

Les associés de la Société en date du 27 septembre 2010 sont:

- Simon Reinius Holding AB à hauteur de 563 parts sociales
- Sven Christer Sandberg à hauteur de 147 parts sociales
- Fiffelina Cyprus Limited (anc. Lescot Ltd.) à hauteur de 290 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
La Société

Référence de publication: 2010145420/18.

(100166726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Global Liability Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.821.

Le Bilan au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010144898/11.

(100166145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

G4S General Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 17.614.

Les "pouvoirs signatures" au 31 Juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Novembre 2010.

Anne PERINO
Directeur Financier

Référence de publication: 2010144900/12.

(100166022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

G4S Security Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 9.546.

Les "pouvoirs signatures" au 31 Juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Novembre 2010.

Anne PERINO
Directeur Financier

Référence de publication: 2010144901/12.

(100166018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Amusement Activities International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.154.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue le 25 octobre 2010

Il résulte de la réunion de l'assemblée des associés tenue en date du 25 octobre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant avec effet au 5 octobre 2010;

- Monsieur Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé en tant que Gérant de la société avec effet au 5 octobre 2010 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.
Amusement Activities International S.à r.l.
Représentée par M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2010145010/19.

(100165142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

G4S Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 19.541.

Les "pouvoirs signatures" au 31 Juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Novembre 2010.

Anne PERINO
Directeur Financier

Référence de publication: 2010144902/12.

(100166025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.013.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010144903/11.

(100166349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

IMMODOLUX Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 20.403.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2010.

Pour *IMMODOLUX Société Anonyme Holding*
J. REUTER

Référence de publication: 2010144905/12.

(100165863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.140.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 26 octobre 2010 entre Bakerton Finance Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et Bank of America, N.A., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 214 North Tryon Street, Charlotte, Caroline du Nord 28255, Etats-Unis d'Amérique, que 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de la Société ont été cédées avec effet au 26 octobre 2010 par Bakerton Finance Inc. à Bank of America, NA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010145021/19.

(100165269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Immofinanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 86.809.

Le bilan 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144906/10.

(100166225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Immofinanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 86.809.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
en remplacement du bilan au 31 décembre 2007

enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2010 sous la référence L100137904.05

déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 9 septembre 2010 sous la référence L100137904.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010144907/15.

(100166241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Financière Bozo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.041.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 27 octobre 2010:

- qu'ont été nommés aux fonctions d'administrateur en remplacement de Maître Cécile Hestin démissionnaire:

- Monsieur Leonardo Mocchi, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Madame Manuela D'Amore, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Madame Manuela D'Amore a été nommée président.

- qu'à été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société en remplacement de la société Soroban S.A. démissionnaire:

- la société anonyme ComCo S.A., établie et ayant son siège social au 11/13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112 813.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

- que le siège social de la Société a été transféré du 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg au 19-21 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010146538/29.

(100168016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

International Import Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 53.472.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144908/10.

(100165843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Transport Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.894,00.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 63.
R.C.S. Luxembourg B 98.399.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature
Gérant technique

Référence de publication: 2010144910/13.

(100166305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Transport Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.894,00.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 63.
R.C.S. Luxembourg B 98.399.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature
Gérant technique

Référence de publication: 2010144911/13.

(100166306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Fuel.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 94.535.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Niederanven en date du 22 octobre 2010

Suite à la révocation de Monsieur Fernand DICHTER, de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet au 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration propose de nommer en son remplacement, avec effet au 17 septembre 2010, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg au poste de Commissaire aux comptes. Le mandat de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
FUEL.COM S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010145594/18.

(100166207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Transport Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.894,00.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 98.399.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature
Gérant technique

Référence de publication: 2010144912/13.

(100166310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Transport Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.894,00.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 98.399.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature
Gérant technique

Référence de publication: 2010144913/13.

(100166315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2010

1) Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

2) M. W. Scott NEHS, M. Steve Charles ROGERS et M. Andrew Robert STARK ont démissionné de leur mandat de gérant A.

3) M. Gérard Bruno BIRCHEN, M. Cédric CARNOYE et M. Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant B.

4) M. Dennis SCHILDER, administrateur de sociétés, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 26 septembre 1973, demeurant à NL-3542 EB Utrecht (Pays-Bas), 35, Zonnebaan, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

5) Le nombre des gérants A a été diminué de 3 (trois) à 1 (un).

6) M. Patrick VAN DENZEN, administrateur de sociétés, né à Geleen (Pays-Bas), le 28 février 1971, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

7) M. Franciscus WELMAN, administrateur de sociétés, né à Heerlen (Pays-Bas), le 21 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

8) Le nombre des gérants B a été diminué de 3 (trois) à 2 (deux).

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAS Luxembourg, S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010146670/28.

(100168060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Kirpal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.434.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010144914/12.

(100166098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Landmark Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144915/10.

(100166009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Little Brother S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 156.329.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "FLEXOFFICE, S. à r.l.", ayant son siège social à L-4963 Clémency, 9, rue Basse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.833,

ici représentée aux fins des présentes par un de ses gérants, Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LITTLE BROTHER S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Clemency.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également constituer, acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010 et la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les cent (100) actions ont toutes été souscrites par la société à responsabilité limitée "FLEXOFFICE, S.à r.l.", préqualifiée.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Jean-Yves STASSER, expert-comptable, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "SV SERVICES S.à r.l.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscrite au R.C.S.L, sous le numéro B 128.158.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STASSER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 octobre 2010. Relation: CAP/2010/3669. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 octobre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010144916/175.

(100165877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

CS Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 66.892.

L'an deux mil dix, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CS PROMOTIONS S.A.", avec siège social à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs, constituée sous la dénomination de "KALMUS PROMOTIONS S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 7 du 6 janvier 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte portant notamment adoption

de la dénomination actuelle reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 348 du 16 février 2006, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 1804 du 25 août 2007, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2010, publié au Mémorial C, numéro 756 du 12 avril 2010,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.892.

L'assemblée est ouverte à 9.45 heures et est présidée par Monsieur Christophe HOELTGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie SCHEER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Serge KALMUS, commerçant, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de L-5762 Hassel, 13, rue des Champs à L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht;
2. Modification de la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Le siège social est établi à Niederanven.";
3. Divers.

II.- Il apparaît de la liste de présence que toutes les mille deux cent quatre-vingts (1.280) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000.-) sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5762 Hassel, 13, rue des Champs à L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Niederanven.".

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: Christophe HOELTGEN, Sylvie SCHEER, Serge KALMUS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 octobre 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010145039/73.

(100165066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Market Development International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 67, rue des Sept Arpents.

R.C.S. Luxembourg B 18.489.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2010.

Pour MARKET DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010144918/12.

(100165876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.711.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Monitor Clipper Partners Investments (S.à r.l.) SICAR

Robert van't Hoeft

Manager

Référence de publication: 2010144919/14.

(100166147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

JPFRANCISCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 8, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.372.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur João Paulo SIMOES FRANCISCO, indépendant, né à Lousa (Portugal), le 20 août 1975, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 8, rue de Trèves.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "JPFRANCISCO S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Grevenmacher.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur João Paulo SIMOES FRANCISCO, indépendant, né à Lousa (Portugal), le 20 août 1975, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 8, rue de Trèves, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-6793 Grevenmacher, 8, rue de Trèves.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur João Paulo SIMOES FRANCISCO, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: João Paulo SIMOES FRANCISCO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46826. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 octobre 2010.

T. METZLER.

Référence de publication: 2010146813/82.

(100167271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Maran Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.868.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144921/9.

(100166313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

MILI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 136.845.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 juin 2010 de sa société mère, Intoll International Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144924/13.

(100166052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

MIRI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 136.846.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 juin 2010 de sa société mère, Intoll International Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144925/13.

(100166046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.
